

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 novembre 2014

CP2014_11_23
id. 1272

L'an deux mille quatorze le vingt quatre novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. ASTOUL

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
"PLAN DE SOUTIEN TOURISME AVENIR"
CRÉATION ET MODERNISATION DE GÎTES D'ÉTAPES ET DE
SÉJOURS DE GROUPES**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- . la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;
- . la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- . l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les nouvelles modalités d'octroi des aides à la création ou modernisation des gîtes de groupes sont les suivantes :

- le meublé concerné doit être achevé et construit depuis plus de 10 ans pour des travaux de modernisation,
- les créations devront s'intégrer dans les thématiques prioritaires au plan départemental et correspondre aux orientations du schéma départemental de développement touristique,
- l'hébergement doit comporter au moins 15 lits après travaux.
- le propriétaire doit être adhérent à un label reconnu au plan national pendant au moins 5 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 16 octobre 2014 en vue d'examiner les dossiers suivants.

SCI d'En Naoua à Maubec : travaux d'aménagement et de modernisation d'un gîte de groupes - TOU00868

Le gîte de groupes du Jardin d'En Naoua a fait l'objet d'un agrément en juin 1998. Cette structure n'a cessé d'évoluer en fonction des demandes et des clients venant aujourd'hui pour des motifs différents comme les séminaires, les fêtes de familles, des événements culturels...Une piscine agrmente les séjours durant la haute saison et un chemin de randonnée passe tout près de la structure.

Bénéficiant d'un fort potentiel patrimonial mais aussi culturel et attaché aux usages du site lié alors aux activités agricoles, le Jardin d'En Naoua se tourne progressivement vers un axe plus pédagogique en valorisant l'histoire du lieu pour l'accueil de classe de découverte mais aussi d'un public curieux de découvrir et de partager le passé de cette ferme.

Après plus de 10 ans de fonctionnement, il est nécessaire de réaliser quelques travaux d'aménagement confortant le classement supérieur de la structure en 4 épis et envisager les fondements de la création d'un centre d'interprétation du savoir et de sa transmission qui sera un élément de choix pour toute clientèle dont les études montrent aujourd'hui, la nécessité de jumeler l'hébergement à une thématique.

Le coût

Le coût de ces aménagements et de modernisation s'élève à **30 738 € HT** décomposé comme suit :

- menuiseries	5 886 €
- Plomberie-Sanitaire	534 €
- Electricité	1 186 €
- Chauffage	6 633 €
- Plaquiste	1 500 €
- Peinture	4 760 €
- Ferronnerie	1 304 €
- travaux structurants "Centre d'interprétation de la vie rurale"	8 935 €

	30 738 €

Le plan de financement

- Montant de l'emprunt	15 000 €
- Montant des fonds propres	6 517 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	9 221 €

	30 738 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **9 221 €** qui est sollicitée pour cette opération correspondant à 30 % du coût HT.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **9 221 €**, à SCI d'En Naoua pour la modernisation d'un gîte de groupes à Maubec. Cette structure très performante bénéficie d'un très bel environnement et d'un très bon accueil. Les travaux de rénovation ont permis de générer une activité touristique.

SCI Château de Loubéjac à L'Honor-de-Cos : création d'un gîte de groupes - TOU00867

Propriétaires du Château de Loubéjac depuis 3 ans, Monsieur et Madame GESBERT ont réalisé plusieurs phase de travaux afin de développer diverses activités (mariages, séminaires d'entreprises, événements).

Ce site de 9 hectares comprend divers aménagements :

- un préau de 360 m²,
- une salle de 200 m² avec un gîte de 15 chambres,
- une salle de 85 m²,
- un gîte pour 4 personnes,
- quatre chambres d'hôtes dans le Château labellisées 4 Clés "Clévacances" depuis juillet 2013,
- un terrain de tennis et deux piscines,
- un parking privé.

Aujourd'hui, les propriétaires souhaitent aménager le préau en gîte de groupes afin d'augmenter la capacité d'accueil du site. L'hébergement étant un facteur majeur pour le développement de leur activité.

Les travaux envisagés porteraient sur le remaniement de la toiture, la création de 9 chambres doubles à l'étage, la mise en place d'un escalier d'accès, la création d'une chambre pour personnes à mobilité réduite, d'une cuisine et d'une salle repas. Chaque chambre disposera de sa propre salle d'eau et sanitaires.

Le coût

Le coût de ce projet s'élève à **150 084,72 € HT** décomposé comme suit :

- Toiture-Charpente	13 340,76 €
- Maçonnerie	13 466,07 €
- Menuiserie	56 831,72 €
- Plomberie-Sanitaire	8 041,17 €
- Plâtrerie	15 081,99 €
- Electricité	14 336,97 €
- Chauffage	11 833,93 €
- Carrelage	13 618,68 €
- Peinture	3 533,43 €

	150 084,72 €

Le plan de financement

- Montant de l'emprunt	100 000,00 €
- Montant des fonds propres	20 084,72 €
- Subvention du Conseil Général sollicitée	30 000,00 €

	150 084,72 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **30 000 €** correspondant à 30 % du montant du projet plafonné à une dépense subventionnable de 100 000 € HT qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **30 000 €** pour la création d'un gîte de groupes à L'Honor-de-Cos. Ce type de structure très rare dans le département connaît une fréquentation satisfaisante et bénéficie d'un très bon accueil.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales sollicitées.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **20422** - sous-fonction **94** (GESP) du budget départemental.

- Autorisation de programme 2014	40 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission	39 221 €
- Disponible sur l'exercice 2014	779 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" réuni le 16 octobre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 39 221 € :
 - 9 221 € à SCI d'En Naoua pour la modernisation d'un gîte de groupes à Maubec,
 - 30 000 € à SCI Château de Loubéjac pour la création d'un gîte de groupes à L'Honor-de-Cos.
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET